

Type de prestation / Type of service	euro H.T.
<b>INSCRIPTION</b> (uniquement pour les nouveaux titulaires)	255
<b>INSTRUCTION DES DEMANDES / APPLICATIONS</b>	
Admission pour une gamme de produits	850
Extension majeure sur une gamme de produits <sup>(1)</sup>	500
Extension mineure sur une gamme de produits	300
Maintien pour une gamme de produits	300
<b>AUTORISATION DE LABORATOIRE DE FABRICANT NF / NF LABORATORY AUTHORIZATION</b>	
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non, avec attestation	980
Extension pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non, avec attestation	565
<b>INTERVENTION EN USINE / LABORATOIRE NF / AUDIT</b>	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)</sup>	1610
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)</sup>	2060
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	805
Prélèvement (par jour) <sup>(2)</sup>	1080
<b>ESSAIS / TESTING</b>	
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) <sup>(2)</sup>	Devis labo
Surveillance des essais de vérifications sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) <sup>(2)</sup>	1610
Surveillance des essais de vérification sur site (par jour à partir du 3 <sup>ème</sup> jour de la prestation) <sup>(2)</sup>	1335
Rapport d'évaluation des essais	805
<b>DEPLACEMENT / TRAVEL EXPENSES</b>	
Frais de déplacement et de séjour (A/R dont frais visa)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes	565
Forfait si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (aller ou retour)] quel que soit le pays	565
Démarches d'obtention de visa (hors frais visa)	565
<b>GESTION ANNUELLE (par année civile) / ANNUAL FEE (calendar year)</b>	
Par certificat :	
pour une gamme d'accessoires GPL	1460
Par autorisation de laboratoire	540
<b>DROIT D'USAGE DE LA MARQUE (par année civile) / RIGHT TO USE THE MARK (calendar year)</b>	
Le montant du droit d'usage est de 10% du montant des prestations d'instruction de dossier, de gestion annuelle, d'audit et d'essais (hors frais de déplacement et de séjour)	

(1) : Une extension majeure nécessite au minima un audit ou un essai.

(2) : Hors frais de déplacement et de séjour